

**ELECTIONS
REGIONALES
MARS 2010**



**Extrait du programme régional
Europe Ecologie La Réunion**

[http:// ecologiereunion.fr](http://ecologiereunion.fr)

contact-reunion@regions-europe-ecologie.fr



**L'écologie réunionnaise, c'est mieux vivre à la Réunion.
Mieux vivre ensemble dans le respect de chacun.
Mieux vivre sur une île plus propre, plus saine, plus verte.
Mieux vivre au quotidien en se déplaçant autrement, plus vite, moins cher, en polluant moins.
Mieux vivre chaque repas, avec une alimentation locale plus saine, plus variée, moins chère
Mieux vivre au travail, dans une économie plus respectueuse de l'Homme, relocalisée.
Mieux vivre son logement, construit, réhabilité, avec normes écologiques.
Mieux vivre !**

La Région est un niveau qui permet de bien répondre aux besoins des populations, à condition que les élus soient davantage responsables de leurs décisions et qu'ils se consacrent complètement à leur tâche (pas de cumul des mandats). Il faut aller vers une assemblée régionale unique, élue au suffrage universel.

La Région joue déjà un rôle important dans le développement économique, les transports, l'énergie, la formation professionnelle. Nous revendiquons d'autres compétences pour la Réunion : la recherche et l'innovation technologique, la culture et l'éducation - compétences qui peuvent s'exercer en concertation avec l'Etat. Et si la Région étend ses compétences, celle-ci doit également disposer de budgets et de moyens plus conséquents, comme dans d'autres pays européens.

Pour toutes ces raisons, Europe Ecologie fait des propositions qui dépassent le cadre strict du mandat actuel de la Région.

Nos 6 axes pour faire de La Réunion une Eco-Région :

**Ecologiser la Réunion
Dynamiser le développement des emplois durables
Réduire les inégalités
Assainir la vie politique et publique
Engager les générations futures
Un grand projet culturel pour la Réunion**

ECOLOGISER LA REUNION, DYNAMISER LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS DURABLES

Notre activité économique d'aujourd'hui doit préserver la vie des générations futures : c'est le principe du développement durable. Nous devons absolument changer notre mode de développement et nos habitudes de consommation pour les adapter au réchauffement climatique et à la raréfaction des matières premières et des sources d'énergie fossile.

Notre défi, c'est de répondre aux besoins fondamentaux de tous les êtres humains: alimentation, logement, santé, éducation, en laissant une terre habitable et belle à nos enfants

Pour Europe Ecologie, c'est :

- faire le choix d'une consommation raisonnable, sobre, en évitant le gaspillage, dans une société plus conviviale et plus juste
- produire le moins de déchets possibles
- préserver les ressources précieuses : eau, matières premières, énergie, terres agricoles, espaces naturels

Copenhague, prise de conscience planétaire

Si le sommet de Copenhague fut un échec (refus que les pays riches, plus gros émetteurs de gaz à effet de serre, fassent les plus gros efforts ; refus d'une réelle solidarité avec les pays en développement et les pays pauvres), Copenhague a aussi démontré l'urgence planétaire de faire une reconversion écologique de l'économie et de l'ensemble des activités humaines.

Avec la montée des eaux, le blanchiment du corail et l'intensification des cyclones, la Réunion est en première ligne. Avec les élus d'Europe Ecologie, elle agira de manière exemplaire et il n'y a pas une minute à perdre!

POURQUOI FAUT-IL ALLER VERS L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE ?

La Réunion est loin de l'autosuffisance alimentaire. Couverture actuelle des besoins :

- entre 70 et 75 % pour les fruits et légumes
- environ 50 % pour les volailles et le porc
- 30 % pour les bovins et 20 % pour les ovins et caprins

La Réunion compte, en 2007, 6900 exploitations agricoles, d'une surface moyenne de 6,4 ha
(Source Insee et Etats Généraux).

A l'horizon 2025-2030, selon les prévisions unanimes, le pétrole, de plus en plus rare, sera cher. Europe Ecologie propose de limiter les facteurs de production et les moyens d'échange, qui sont consommateurs d'énergie. Cela signifie envisager une agriculture beaucoup plus autonome, qui fasse moins appel aux importations d'intrants (carburant, engrais, pesticides, machines...) et qui offre à la population réunionnaise une nourriture de qualité et en quantité suffisante pour 1 million d'habitants. Il sera également nécessaire, pour les mêmes raisons, de privilégier les échanges avec les autres pays de l'Océan Indien.

Choisir l'autosuffisance alimentaire

Reconvertir 30 % de la canne en culture vivrière (fruits et légumes, condiments, tubercules, céréales, etc...) et en élevage (bovins, ovins, caprins) :

Dégager des surfaces pour un élevage qui respecte les animaux, qui rompe avec les univers concentrationnaires (porc, volaille), et développer le "plein air", tout en veillant à la qualité des produits utilisés pour les nourrir (pas de soja, ni de maïs OGM.)

Pour la canne restante :

- privilégier les terrains où la mécanisation est possible
- préserver les activités les plus rentables : rhum, sucres spéciaux, sucre bio, canne fibre (si le rapport énergie produite / énergie utilisée est satisfaisant).

DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE ÉCO-COMPATIBLE ET PROPRE

- **diminuer engrais et pesticides**, avec une part croissante d'agriculture biologique (passer des 0,3% actuels à 7 ou 8% en 2020).
- **encourager une agriculture paysanne**, sous la forme polyculture-élevage avec rotation des cultures. Ainsi, le fumier des animaux permet de supprimer les engrais chimiques, les agriculteurs ont des sources de revenus différenciées et le travail est mieux réparti sur l'année.
 - **favoriser**, par le système des aides, **une agriculture propre**
 - **dégager du foncier** et refuser les déclassements intempestifs
 - **soutenir les prix** par la commande publique (cantines, hôpitaux, maisons de retraite)
 - **donner la priorité** à l'agriculture vivrière pour l'eau d'irrigation
 - **aider l'organisation des marchés** et la mise en place de petites unités coopératives de conserverie pour gérer les excédents
 - **encourager** des productions à haute valeur ajoutée pour diversifier les sources de revenus : café, thé, plantes à parfum, plantes médicinales et éco-tourisme (gîtes, tables d'hôtes, fermes pédagogiques)
- **développer les circuits courts** (directs ou avec les bazariers), qui rémunèrent mieux les agriculteurs. La géographie de la Réunion le permet : lieux de production proches des lieux de consommation.

La canne :

La canne à sucre est typiquement un héritage colonial: produire du sucre à des fins d'exportation vers la métropole et l'Europe. Mais avec le temps, elle s'est aussi intégrée aux habitudes et à la culture réunionnaises. La canne occupe 25 000 ha sur les 47 000 ha de surface utilisée. Le reste de la répartition est le suivant (chiffres arrondis, 2007 sources INSEE):

- prairies et cultures fourragères: 13 000 ha
 - fruits : 2 000 ha
 - légumes frais : 1 500 ha
 - jardins familiaux : 3 000 ha
- autres (céréales, vignes, tubercules, légumes secs, jachères, etc... : 2 500 ha

Répartition par revenus :

- canne à sucre : 90,5 millions d'€
- fruits et légumes : 115,8 M €
- produits de l'élevage : 105,3 M €.

Remarque : la canne occupe 53 % des terres pour 27, 5 % des revenus.

2. ENERGIE : REDUIRE LA CONSOMMATION ET DIVERSIFIER LES SOURCES

Etat des lieux :

Contrairement aux dires de Paul Vergès, nous n'allons pas actuellement vers l'autonomie énergétique électrique. Au contraire, "la part des énergies propres est en recul" (titre du quotidien du 20 février 2010), au profit du charbon dont la part passe de 35 % en 2007 à 37 % en 2008, puis à 47,6 % en 2009 (chiffres EDF).

La consommation énergétique de la Réunion continue de croître (augmentation de 3,14 % en 2009), et 200 000 habitants supplémentaires sont attendus d'ici 2030.

La production d'électricité est ainsi répartie : (chiffres fournis par EDF)

- **énergies fossiles : 67,5 %** (charbon 47,6 %, et pétrole)
- **énergies renouvelables : 32,5 %** (encore 35 % en 2008)
 - 20,2 % hydraulique (Langevin, Ste Rose, Takamaka 1 et 2, plus petites centrales)
 - 10,6 % bagasse
 - 1,7 % éolien, photovoltaïque et biogaz.

Pour l'éolien et le photovoltaïque, l'Etat doit proposer, de toute urgence, **un prix pour l'électricité stockée** afin que les filières de stockage puissent se mettre en place.

Trois pistes pour le stockage :

- en liaison avec l'hydroélectricité, repompage le jour en amont avec le solaire, turbinage la nuit.
- les batteries : expérimentation à St André d'un procédé électrochimique sodium-soufre de 1 MW.
- l'hydrogène avec restitution de l'électricité par une pile à combustible, mais dans ce domaine, il faut que la recherche s'accélère.

ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS

- en neuf ou en rénovation, **pratiquer l'éco-construction** pour n'utiliser ni chauffage, ni climatisation
- utiliser des ampoules (LED de préférence) et des appareils ménagers **basse consommation** (à condition de régler les problèmes de pollution liés à la production)
 - multiplier les **bilans énergétiques** et la gestion "intelligente" des équipements industriels
- montrer l'exemple dans les collectivités territoriales en **optimisant les installations** et en appliquant le principe de **sobriété**
- **accélérer l'équipement en chauffe-eaux solaires** qui permettent d'économiser du gaz et de l'électricité.

Une proposition phare : la distribution gratuite, d'ici 5 ans, d'un chauffe-eau solaire à toutes les familles vivant en dessous du seuil de pauvreté. On associe ainsi écologie et économie pour les familles.
Plus de 100 000 chauffe-eaux solaires ont été installés. Il faut que chaque foyer en ait un.

DIVERSIFIER AU MAXIMUM LES SOURCES D'ÉNERGIE

Actuellement, EDF veut remplacer sa centrale thermique du Port, vétuste, de 120 MW/h par 9 groupes diesel de 18 MW, et annonce une nouvelle centrale du côté de St-André. Cela ne va pas dans le bon sens.

La Réunion doit développer toutes les ressources disponibles et elles sont particulièrement nombreuses et diversifiées sur notre île :

- énergie **éolienne** (mais les sites sont limités : absence de plateau continental pour le off-shore et limitation de la taille à cause des cyclones)
- énergie **solaire photovoltaïque** - il est prévu que les coûts baissent à l'horizon 2015. Beaucoup de projets mais pas question, pour Europe Ecologie, de les installer sur les terres cultivables.

- **énergie thermique des mers** et possibilité de climatisation par l'eau froide

- **centrale houlomotrice**: énergie de la houle

- **hydroliennes**, utilisant les courants marins

- développement de l'énergie issue de la **biomasse** : bagasse, y compris canne fibre, mais à deux conditions : non-concurrence avec la production alimentaire et bilan énergie produite / énergie utilisée correct. Aussi développer la **méthanisation** des déchets putrescibles.

Énergies renouvelables : prochaines étapes

Actuellement, le photovoltaïque atteint 40 MW, 220 projets sont actuellement en attente pour 380 MW. ATTENTION ! Europe Ecologie refuse les installations sur les terres agricoles.

Un 4ème groupe de production hydroélectrique est prévu à la Rivière de l'Est pour 17 MW.

3. DES TRANSPORTS EN COMMUN SUR TOUTE L'ÎLE

Etat des lieux :

30 ans de politiques à court terme sans vision nous ont amenés à une **situation critique**.

La route des Tamarins a soulagé l'axe Ouest Sud mais engorgé Savannah et Saint Paul.

Les **entrées** Est et Ouest de Saint Denis sont de plus en plus **saturées**.

Plus de 25 000 nouvelles voitures par an sur les routes réunionnaises rendent **l'asphyxie inévitable**.

Un **projet pharaonique** de nouvelle route du littoral à un **coût exorbitant** qui ne réglerait pas grand chose et qui ne se fera jamais (*voir encadré*).

Des transports en commun **exclusivement routiers**, dans les embouteillages, trop lents.

100% des déplacements routiers dépendants du pétrole.

Plus de 25% de Réunionnais **sans voiture** (*données Agorah*).

1/3 des déplacements scolaires seulement réalisés en transport collectif, et cette proportion est en baisse (*données Agorah*).

POURQUOI LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL NE SE FERA-T-ELLE JAMAIS ?

- parce que, sur une île, **l'espace est forcément limité** avec le phénomène d'entonnoir : quand on fluidifie le trafic sur une portion du réseau, la circulation vient buter ailleurs sur un goulot d'étranglement.
- pour des **raisons financières** : coût évalué à 935 millions d'euros au moment du protocole de Matignon (2007) avec une répartition de 59 % du projet pour l'état, et 41 % pour la Région. Coût passé à 1,3 milliards d'euros en 2008, et prévision de 1,7 à 2 milliards d'euros en 2011 (chiffre qui circule dans les milieux proches du dossier).
- pour des **difficultés techniques** : une route en digue (où trouver les remblais, comment les stabiliser face à la houle?) et en viaduc au-dessus de la mer (comment réaliser des piles suffisamment solides?) Les difficultés techniques vont entraîner d'autres surcoûts.
- pour cause de réchauffement climatique : les études n'ont prévu qu'une hausse de 50 cm du niveau de la mer, or on parle déjà d'un mètre minimum d'ici 2100.
- pour des raisons de protection des milieux : entre autres, un banc de corail de 2 km entre la Ravine à Jacque et la Pointe du Gouffre serait détruit.

OUI À UNE LIAISON FERROVIAIRE AUTOUR DE L'ÎLE, RELIÉE AUX BUS ET AUX PISTES CYCLABLES :

Il faut une **vraie ligne ferroviaire** sur toute la bande littorale habitée. Les Hauts doivent être reliés au train par des lignes de bus, taxis collectifs et minibus aux passages fréquents. Les pistes cyclables sécurisées et les cheminements piétonniers, les parkings doivent compléter ce dispositif partout dans l'île.

Le rail est, certes, une solution coûteuse - pourtant moins que la nouvelle route du littoral - mais c'est la **seule solution** qui s'inscrit dans le **long terme** de la Réunion. Elle est à l'abri de la houle, des cyclones, de la montée des eaux.

Le premier tronçon, en tunnel, permettra de relier, en toute sécurité le nord et l'ouest. Il y aura alors enfin une alternative pratique et sûre à la route en corniche qui fait si peur.

Ce sera la **première étape** d'une liaison ferroviaire entre St-Joseph et St-Benoît en passant pas St-Paul et St-Denis. Le train est un mode de transport en commun **attractif, confortable, ponctuel et sûr**, plus intéressant et **moins cher** que la voiture. Il devrait permettre bientôt à un million d'habitants de se déplacer rapidement, à coût économique et écologique raisonnable.

Pour Europe Ecologie, le **projet sur rail actuel doit être amélioré** : optimisation du nombre d'arrêts, transport des marchandises la nuit.

Pour favoriser la révolution des transports dont la Réunion a besoin, nous proposons **la gratuité du train pour que tous les Réunionnais soient libres de circuler sur toute l'île quels que soient leurs revenus.** Cette gratuité **serait financée par une contribution pollueur-payeur des modes de transports polluants** (avion, véhicules polluants, entreprises sans plan de déplacement d'entreprise).

UN ÉLU QUI NE PENSE PAS À L'APRÈS-PÉTROLE EST IRRESPONSABLE :

L'**ère du tout-pétrole**, avec ses pollutions et ses ressources de plus en plus rares et chères, se termine. Le réchauffement climatique nous impose aussi de **réduire la consommation de combustibles fossiles.**

M. Sarkozy est venu nous vendre la suite : la voiture électrique, suivi par Didier Robert et Jean Paul Virapoullé : **elle ne règle en rien les problèmes d'asphyxie de la circulation**, ni le problème de **l'énergie** et de la **pollution** qui l'accompagne.

Nous ne croyons plus, comme le prétend Paul Vergès, que l'île atteindra l'autonomie énergétique électrique en 2030 puisque **la part des énergies fossiles continue d'augmenter** (en 2009, elle est passée de 65 à 67,5 %). Mais avec un parc de 450 000 voitures électriques sur l'île, les centrales au charbon et au fioul continueraient à tourner à plein régime. **Bilan écologique nul, voire négatif !**

Les transports en commun consomment 2 à 3 fois moins d'énergie que les voitures individuelles pour satisfaire un même besoin de déplacement. Le rapport est le même pour les émissions de gaz à effet de serre. De plus, il est plus facile d'approvisionner un train en **électricité solaire ou éolienne** que des voitures individuelles.

En complément, la région devrait prendre des mesures de **taxation forte** à l'encontre des véhicules les plus gourmands et les plus polluants. Elle devrait aussi **encourager l'éco-conduite** qui permet d'économiser 15 à 20% de carburant, en déployant des modules de formation dans ce sens.

Enfin, comme les pointes de trafic correspondent aux **entrées et sorties des scolaires**, il y a un gros travail à faire, entre la Région et le département, pour encourager et faciliter l'accès des écoles, collèges et lycées **à pied, à vélo ou en bus scolaires**.

4. POUR UN URBANISME ET UN LOGEMENT DURABLES

Etat des lieux :

En 2007, dernière statistique connue, seuls 2 136 logements sociaux ont été construits (baisse de 23,6 % par rapport à 2006, déjà en baisse de 14,5 % par rapport à 2005). Or, fin 2007, 26 000 demandes de logements étaient en attente, et il y a près de **30 000 demandes non satisfaites** aujourd'hui. Les opérateurs du logement social se heurtent au manque de terrains équipés et à l'impossible équilibre financier des opérations, à cause du prix du foncier.

On estimait à 282 000 le nombre de logements, au moment du recensement de 2005. Près des trois quarts des résidences principales sont des maisons individuelles. (Par contre, taux inférieur à 20 % de logements individuels dans le parc locatif). Mais depuis 1999, la construction de logements collectifs prend une part de plus en plus importante.

Il y a 55 % de propriétaires à la Réunion (métropole : 57 %), et il y a 3 personnes en moyenne par logement contre 2,3 en métropole.

D'après l'*Agorah*, **la densification urbaine est faible** à la Réunion : 11 logements à l'ha en moyenne dans les zones urbanisées. Heureusement, entre 1997 et 2006, 73% des nouveaux logements ont été construits dans ces zones. On estime à environ 1 000 ha les "dents creuses" (poches non-urbanisées) en ville, leur remplissage se faisant à raison de 20 logements / ha en zone d'habitat individuel, et de 100 en centre ville. Actuellement, 1800 ha supplémentaires sont déjà prévus dans les PLU (plan local d'urbanisme) et 1200 à 1700 ha de besoins supplémentaires sont estimés.

Un urbanisme durable, c'est quoi ?

A long terme, Europe Ecologie propose de repenser l'organisation des activités qui forment actuellement un triangle infernal : lieux d'habitation et de vie, lieux de consommation (supermarchés) et lieux de travail. **Cette séparation génère à chaque fois des déplacements**, des embouteillages, du temps perdu, et de la production inutile de CO2.

A la Réunion, 50 000 personnes empruntent tous les jours la route du littoral. Il faut **diminuer ce trafic** et permettre à davantage de personnes d'habiter plus près de leur lieu de travail.

Dans le contexte insulaire, avec la préoccupation de **préserver des terres** pour l'agriculture et de protéger les espaces naturels remarquables, il est nécessaire de procéder à une densification raisonnée de l'habitat, de manière à développer aussi les transports en commun. Il faut donc cesser les déclassements intempestifs de terrains agricoles, principale cause du clientélisme électoral et de la petite corruption.

L'urbanisme durable, c'est aussi intégrer dans les projets de construction toutes les **préoccupations d'aménagement** : gestion économe de l'espace, énergie, commerces, environnement, déplacement alternatif à l'automobile. En développant l'ensemble des services, la ville est attrayante et la densification n'est plus une contrainte.

RELANCER LE LOGEMENT SOCIAL ET CONSTRUIRE DURABLE

Il faut élaborer un plan de rattrapage par la **relance du logement social**. Ceci suppose :

- le dégagement de **foncier urbain**, en établissant des réserves foncières publiques pour limiter la spéculation et donc les prix du foncier
 - ajuster la défiscalisation aux objectifs, et conditionner les aides
 - réviser le calcul de l'allocation logement spécifique à l'Outre-Mer.

Chaque nouvelle construction doit respecter la préoccupation du développement durable :

- **chauffe-eau solaire**, et si possible installation photovoltaïque
- **éco-construction**, confort sans besoin de climatisation ou de chauffage (assez facile à réaliser à la Réunion)
 - système de **récupération de l'eau de pluie** pour les sanitaires
- aide à l'amélioration pour tout le monde, par une Agence d'urbanisme durable.

5.LES CHARMES D'UN TOURISME A TAILLE HUMAINE

Particularités réunionnaises :

Après avoir chuté en 2006 à cause du chikungunya, le nombre de touristes est repassé au-dessus des 400 000, comme entre 2000 et 2005. Pour moitié, il s'agit de **touristes affinitaires**, c'est-à-dire qui rendent visite à des amis ou à la famille.

C'est un tourisme très différent de celui de Maurice ou des Seychelles, car il est **plus populaire** et moins élitiste. Les paysages réunionnais permettent une grande **diversité des activités touristiques**, notamment dans les cirques et au volcan. Il y a, à la Réunion, de grandes potentialités pour le développement d'un "**tourisme vert**".

Le tourisme durable à la Réunion

La nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la raréfaction des énergies fossiles et le renchérissement annoncé des carburants font peser des **incertitudes sur l'avenir du tourisme** à la Réunion, à moyen et à long terme, à cause des 10 000 km qui séparent notre île de l'Europe.

De par les liens familiaux et amicaux qui existent entre la Réunion et la métropole, les visites de notre île ne peuvent pas disparaître, mais elles vont vraisemblablement s'espacer. Il est donc nécessaire de **réorienter partiellement la politique touristique** :

- vers le **tourisme local** : proposer aux Réunionnais des mini-séjours sur le littoral ou dans les Hauts.
- vers une **clientèle de l'Océan Indien**, Maurice, Madagascar, Afrique du sud et de l'est.

DES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT À TAILLE HUMAINE

La capacité hôtelière est de 2 200 lits pour 50 établissements, les 3/4 en 3 et 4 étoiles. Le nombre de nuitées annuelles est d'environ 1,2 millions, pour moitié dans l'ouest. Le taux d'occupation est de 60 %. Les autres possibilités d'hébergement sont les gîtes (ruraux, de montagne, d'étapes), les chambres d'hôtes et les meublés de tourisme : 2 500 lits au total. (*Sources INSEE*).

Il n'est pas souhaitable de développer, comme à Maurice, d'énormes structures hôtelières : elles ne correspondent pas à la clientèle réunionnaise. Mais il faut continuer à **encourager les petites structures** (petits hôtels, gîtes, chambres d'hôtes) qui créent des **emplois locaux** et renforcent l'activité économique en zone rurale.

Il y a un effort de formation à entreprendre pour mieux professionnaliser l'ensemble du personnel du secteur et améliorer l'accueil de nos hôtes.

Diversifier l'offre touristique

L'atout principal de la Réunion est la **grande diversité de ses paysages**, consacrée par la création du **Parc National** et la perspective d'inscription au **patrimoine mondial de l'Unesco**. Il faut garder l'orientation d'un **tourisme populaire** accessible au plus grand nombre.

Un tourisme proche de la nature doit être encouragé : randonnée, VTT, avec une **dimension sportive** : canyoning, parapente. Il est nécessaire que l'IRT (Ile de la Réunion Tourisme) ne se cantonne pas à la communication, et qu'elle **renforce par ailleurs la coordination** entre les professionnels, les associations, l'ONF et les communes pour un meilleur entretien des sentiers, des passerelles et de toutes les infrastructures touristiques. Actuellement, la réactivité dans la remise en état des sentiers est parfois trop lente.

L'IRT pourrait aussi promouvoir la diversité de l'offre touristique, dans l'**hébergement** (camping, chambres individuelles dans les gîtes), dans la **gastronomie** (en lien avec le développement de l'agriculture biologique), par la **thématique** (découverte géologique, botanique, patrimoniale, historique) et par le **transport** (lignes de navettes-minibus).

6. DECHETS : REDUIRE, TRIER, RECYCLER, VALORISER

Points de repère :

Les déchets ménagers sont de la compétence du **Conseil Général** et relèvent du **PDEDMA** (Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés). Ils comportent les ordures ménagères, les déchets toxiques des ménages (piles, encombrants), les déchets végétaux, et les boues des stations d'épuration. En 2006, on a atteint un total de 474 000 tonnes.

Même si ces déchets ne relèvent pas des compétences de la Région, Europe Ecologie rappelle l'importance de deux mesures à prendre :

- **réduction à la source** : moins d'emballages avec taxation si nécessaire, moins de produits jetables et mise en place de consignes. La Région peut aider à la conception de produits plus durables, réparables, recyclables.
- **valorisation des déchets** : organisation du tri et du recyclage, développement du compostage individuel et collectif, information régulière par des ambassadeurs du tri.

A la Réunion, la plus grande partie des produits de la collecte sélective (papier, cartons, verre, plastique) est exportée, faute de filières

locales. Les déchets non triés sont mis en décharge.

NON À L'INCINÉRATION DES ORDURES

Les écologistes refusent la solution de l'incinération pour **2 raisons** :

- une question de **santé publique** : les dangers liés aux émanations gazeuses qui contiennent toutes sortes de produits toxiques dont les dioxines, que le filtrage des fumées n'élimine pas.
- la **logique "productiviste"** qu'elle engendre : une société d'incinération a intérêt à traiter le plus de déchets possibles. C'est ainsi que les postulants à l'incinération voyaient d'un très mauvais œil le travail de Cycléa.

LES COMPÉTENCES DE LA RÉGION

Les déchets industriels et autres que ménagers sont de la compétence de la Région et relèvent :

- du **PREDAMA** (Plan Régional d'Élimination des Déchets Autres que Ménagers et Assimilés) : déchets des industries agro-alimentaires, de démolition de chantiers, pneus, ferrailles, véhicules hors d'usage, huiles de cuisson (215 000 tonnes en 2006).
 - du **PREDIS** (Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux) : déchets industriels, déchets toxiques, piles, batteries, huiles de vidange (59 500 t en 2006).
S'y ajoutent les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux) et les DASCT (Déchets d'Activités de Soins Chimiques et Toxiques) : 1 200 t en 2006.
- Soit, en 2006, un total de 275 700 tonnes pour l'ensemble des déchets industriels spéciaux et autres que ménagers. La prévision est de 363 000 tonnes pour 2017...

DÉCHETS : ON EST LOIN DU COMPTE À LA RÉGION RÉUNION

Le **diagnostic** établi pour le PREDIS et le PREDAMA de la Réunion est **accablant** :

- **Gestion non conforme** à la réglementation, avec risque environnemental
- Très **peu d'installations de valorisation** des déchets (pour 3000 tonnes seulement)
- **Absence d'installations de traitement** adaptées aux déchets industriels (sauf déchets carnés et huiles usagées).

L'insularité et la nécessité d'exporter les déchets amène des surcoûts importants.

Les plans d'élimination des déchets industriels spéciaux prévoient des mesures pour en limiter l'augmentation et **réduire la quantité** de déchets ultimes. Il faut viser à faire respecter ces mesures.

La Région peut soutenir l'**organisation de la chaîne des déchets** : tri et recyclage des déchets industriels, création d'unités de **méthanisation**, incitation à l'**éco-conception** des produits.

Europe Ecologie souhaite également soutenir les associations de défense de l'environnement, dans le cadre de la commission consultative prévue par l'article R541-34 du code de l'environnement. L'**implication des associations** est l'une des conditions de la bonne gestion des déchets.

On peut dire que, sur cette question, tout reste à faire à la Réunion.

7. NOTRE ÎLE : UNE NATURE SUPERBE A PRESERVER

La flore et la faune réunionnaise présentent un fort taux d'**endémisme**. 30 % des espèces botaniques locales sont endémiques. La faune est pauvre en vertébrés (moins de 50 espèces), mais riche en invertébrés avec un fort taux d'endémisme également (40 % pour certains insectes).

Les paysages sont très variés : Thérésien Cadet a décrit **27 types de milieux naturels originaux**. Mais en trois siècles d'occupation humaine, 70 % des surfaces en végétation indigène ont disparu. Aux menaces naturelles (érosion, cyclones...) s'ajoutent **les menaces d'origine humaine** : extension des zones agricoles et urbaines, invasion de plantes et d'animaux introduits, surexploitation des ressources.

Pour protéger la diversité exceptionnelle des milieux naturels de la Réunion, le **Parc National** de la Réunion et la **Réserve naturelle marine** ont été créés en 2007. S'y ajoutent la réserve de l'Etang St Paul et 11 réserves biologiques particulières.

LES PLANTES ENDÉMIQUES DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES

Les milieux insulaires, au fort taux de plantes endémiques, sont très sensibles aux bouleversements écologiques. L'invasion des plantes exotiques représente, à La Réunion, la principale menace pour ces espèces remarquables. Le professeur Ian Mac Donald, coordinateur du Programme global sur les invasions dans les aires protégées (SCOPE), et une équipe de 4 scientifiques ont mené deux missions, l'une en 1989, la seconde en 2010, afin d'établir une expertise globale sur les plantes exotiques envahissantes et leur évolution. Le bilan de ces recherches, 21 ans après les premiers relevés, a été publié le mercredi 17 février 2010.

Depuis son arrivée sur l'île, l'homme a introduit, volontairement ou non, près de 3000 espèces exotiques venant de toutes les parties du monde. Certaines d'entre elles ont trouvé des conditions écologiques adéquates et prolifèrent au détriment des espèces endémiques, c'est-à-dire qui n'existent que sur l'île. On les appelle les « pestes végétales ». Plus d'une centaine, sur les espèces introduites qui se sont propagées dans la nature, sont devenues envahissantes. Ian Mac Donald et son équipe les ont étudiées de près.

« Le patrimoine écologique si exceptionnel de La Réunion est menacé » : c'est ce qui ressort des études menées par ces scientifiques. Le longose, le raisin marron, le bringellier marron, le fuchsia, l'ajonc d'Europe, la liane papillon, l'herbe chiffon ou herbe de jouvence, le goyavier, la passiflore... font partie de la centaine de pestes végétales reconnues sur l'île.

Il faut mettre en place, le plus rapidement possible, une gestion précise des forêts, pour préserver la biodiversité de nos espaces naturels remarquables.

LE PARC NATIONAL, ATOUT TOURISTIQUE MAJEUR

Le **cœur du parc** couvre à lui seul 105 450 ha au centre de l'île soit 42 % de sa surface, dont certaines parties sont habitées et cultivées.

Le Parc est un outil essentiel du maintien de la **biodiversité**. Il doit concilier la protection des milieux et un **développement durable exemplaire** en matière d'agriculture, de tourisme, d'assainissement et de gestion des déchets. Pour parvenir à cet objectif, un travail pédagogique à long terme doit être entrepris pour et avec les habitants.

Il faut également restaurer les zones naturelles dégradées et reboiser les zones trop accidentées pour réduire les risques d'érosion.

LA RÉSERVE NATURELLE MARINE POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Elle s'étend sur 7 200 ha et a pour but de préserver le milieu marin. Le lagon est en effet menacé par le **changement climatique** : montée des eaux, accentuation de la violence de la houle, blanchiment du corail dû au réchauffement et à l'acidification de l'eau. A ces menaces s'ajoute l'arrivée d'**effluents polluants**, par ravinement ou infiltration, issus de l'agriculture et des eaux usées non traitées. Le lagon joue un rôle très important : il **protège** la côte de l'érosion, et c'est un lieu de grande **biodiversité**, une sorte de nurserie pour les poissons. Sa disparition entraînerait la destruction des plages de sable blanc et de certaines zones habitées littorales.

La protection du littoral se joue aussi dans les pentes de l'île, par une agriculture qui utilise moins d'engrais et de pesticides, par un traitement systématique des eaux usées, et évidemment par une maîtrise de l'urbanisation de la zone littorale et la protection de la zone côtière.

EAU ET ASSAINISSEMENT : UN ÉNORME CHANTIER À ENTREPRENDRE

En 2007, la Réunion a consommé 230 millions de m³ d'eau : 63 % pour usage domestique, 32 % pour l'irrigation et 5 % pour l'industrie (*sources INSEE*).

Le rapport de l'Office de l'Eau de 2008 fait apparaître que, si la qualité globale reste correcte, on constate une **dégradation** d'année en année: **contamination bactériologique**, présence de **polluants** organiques, de nitrates, phosphates, et de dérivés de pesticides (atrazine) provenant d'une agriculture productiviste. Le nord et l'est sont les plus touchés.

La Réunion a un **retard considérable en matière d'assainissement** : les 16 stations d'épuration ne recueillent que 1/3 des effluents des ménages et de certains industriels. Pour les 2/3 d'assainissement individuel, on estime que 25 % seulement sont conformes à la réglementation. D'où l'idée avancée par Europe Ecologie d'un **rattrapage en matière d'assainissement**. Ces lourds investissements doivent se traduire par de l'emploi local et non enrichir une fois de plus les multinationales.

Enfin, comme nous l'avons déjà affirmé, en matière de qualité de l'eau, la prévention passe par une agriculture plus "propre", plus respectueuse de la nature.

8. COMMERCE : CIRCUITS COURTS, QUALITE, TRACABILITE

L'arrivée de supermarchés à la Réunion a entraîné une baisse globale des prix (quoique parfois, les prix restent élevés de manière injustifiée – nous l'avons vu grâce au COSPAR – regroupement d'associations contre la **vie chère**), mais elle a eu aussi des effets indésirables tels que la dévitalisation des centres villes.

Les activités commerciales emploient près de 30 000 salariés à la Réunion. Le commerce de gros et les intermédiaires, pour un chiffre d'affaires de 8 % supérieur, emploient 60 % de personnel en moins que le commerce de détail. De ce fait, dans le commerce de gros ou intermédiaire, la marge commerciale par an et par personne employée est 2 fois supérieure à celle du commerce de détail. Ceci explique en partie le **coût élevé de la vie** à la Réunion.

En 2007, un **Observatoire des prix et des revenus** a été créé à la Réunion. Il se compose d'élus, de représentants de l'Etat, de chambres consulaires, de syndicats. A ce jour, son travail n'a pas réellement commencé et nous souhaitons, pour notre part, que l'Etat et les associations exercent un plus grand **contrôle** sur la formation des prix et sur la **disparité des revenus**.

DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS

Comme dit précédemment, la proximité des zones de production et des zones de consommation permet de développer des **circuits courts** et donc de mieux rémunérer les producteurs, favoriser la **consommation locale** et faciliter la **traçabilité** des produits.

La Région devra aider les producteurs à se regrouper pour faciliter la **vente directe**. Les bazardiers, intermédiaires uniques entre producteurs et consommateurs, doivent aussi avoir toute leur place dans les circuits courts.

CONTRÔLE QUALITÉ, TRAÇABILITÉ, SANTÉ

Les problèmes de santé publique se posent de plus en plus fréquemment à propos des produits vendus : résidus de **pesticides** dans les fruits et légumes, **nitrites/nitrates** dans l'eau, matières plastiques nocives (phtalates, bisphénol A dans les jouets notamment), **éléments chimiques toxiques** (paraben, c'est-à-dire dérivés du pétrole) dans les cosmétiques...

La directive européenne REACH de 2006 prévoit un système d'enregistrement, d'autorisation, et de restriction de l'utilisation de 30 000 substances chimiques. Elle prévoit aussi l'étiquetage et l'emballage adéquat à utiliser. La Réunion doit se conformer à cette directive **REACH pour protéger la santé de sa population**.

Le problème se pose aussi, à la Réunion, du **risque sanitaire** entraîné par la contamination d'animaux d'élevage importés sans

précaution et dont certaines maladies sont transmissibles à l'homme.

La Région doit mettre en place une politique stricte de contrôle afin de protéger l'homme et son environnement des **contaminations dangereuses** par des **produits cancérigènes** ou perturbateurs du fonctionnement hormonal, produits qui s'accumulent aussi dans l'environnement. Ces contrôles supposent l'existence de laboratoires spécialisés indépendants, bénéficiant de fonds publics.

9. 22 000 EMPLOIS PEUVENT ETRE CREES PAR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Situation de l'Emploi à la Réunion en 2008

(Sources : www.insee.fr/reunion)

Population active	318 464
Emplois salariés + non salariés	233 200
Salariés	206 626
Non salariés	26 626 (dont environ 7000 agriculteurs)

Parmi les salariés :

Agriculture	3 262
Industries	14 431

(à titre d'exemple, répartition des chiffres 2006 :

TOTAL :	14 285
agro-alimentaire	4 477
énergie	1 807
autres industries	8002)

BTP	18 658
Commerce	27 112
Transports	7 718
Activités financières et immo.	6 102
Services aux entreprises	19 819
Services aux particuliers	19 484
Action sociale	18 340
Education	23 474
Administration	48 174

TOTAL emplois tertiaire : 170 223 (soit 82,4 % des emplois salariés)

EMPLOIS A CREER DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE :

La reconversion écologique de l'économie pour permettre un développement durable est susceptible de créer des milliers d'emplois. Nous les récapitulons ici dans une liste non-exhaustive :

- a) **éco-construction** en neuf ou en rénovation : construction des logements sociaux manquants, fabrication d'isolants naturels, mise aux normes HQE, développement de la filière bois, adaptation des maisons au climat tropical, récupération de l'eau de pluie (fabrication de réservoirs par injection plastique ou tôle).

Objectif : 2 à 3 000 emplois

- b) **énergie** : fabrication et installation de chauffe-eaux et de lampadaires solaires, de panneaux photovoltaïques, d'éoliennes individuelles ou collectives, d'exploitation de l'énergie thermique des mers, de la houle, des courants (hydroliennes), de climatisation collective avec l'eau froide de l'océan, de centrales géothermiques, d'unités de méthanisation des déchets, gestion "intelligente" de l'électricité dans les bâtiments collectifs, bilan énergétique des entreprises et des particuliers.

Objectif : 2 000 emplois

- c) **transports** : construction de pistes cyclables, services de transports en commun (chemin de fer et bus), vente et entretien des vélos avec ou sans assistance électrique, organisation du covoiturage, étude de plans de déplacement rationnels dans les entreprises.

**Objectif : 2 000 emplois pendant la construction du Tram-train
1 000 de plus pour le fonctionnement des transports**

- d) **agriculture** : développement de cultures vivrières (fruits, légumes, tubercules, grains, riz, céréales) plantes aromatiques, à parfum, médicinales, développement de l'élevage et de l'agriculture biologiques, développement d'unités de conserverie, de vente directe, de l'aquaculture.

**Objectif : Passer à 6 % des surfaces en AB : 1 000 emplois
Autres cultures vivrières et diversification : 1 000 emplois
Vente directe, petites conserveries : 500 emplois**

Soit seulement une augmentation de 25 % des emplois agricoles actuels (10 000 = effectifs salariés + non salariés). La culture de la canne est pauvre en emplois, et ce sont pour beaucoup des emplois peu qualifiés, qui intéressent de moins en moins les jeunes.

e) déchets et assainissement : information sur le tri, tri des déchets, recyclage, récupération des carcasses de voitures, organisation de la valorisation des déchets (filiales réunionnaises), récupération des déchets fermentescibles, chantiers de rattrapage pour l'assainissement collectif, mise aux normes de l'assainissement individuel.

Objectif : tri et recyclage : 3 000 emplois
Assainissement : 2 000 emplois (pendant 10 ans)

f) environnement et tourisme vert : agents du Parc National et du Parc Marin, éco-gardes, animateurs de sensibilisation à l'environnement, nettoyage des ravines, construction et exploitation de petits équipements touristiques (gîtes ruraux, chambres d'hôtes), fermes pédagogiques, guides touristiques et de randonnée.

Objectif : environnement : 1 000 emplois
Tourisme vert : 2 000 emplois (essentiellement dans des petites structures familiales)

g) recherche scientifique et consulting : sur les alternatives aux pesticides, sur la durabilité des produits, sur la mise au point de nouvelles constructions écologiques, sur les variétés de plantes cultivées résistant mieux à la sécheresse et aux maladies, sur la rationalisation des transports, sur les économies d'énergies.

Objectif : 500 emplois, soit une augmentation de 60 % du secteur

h) aide à la personne : aide aux handicapés, aux personnes âgées, soutien scolaire, activités périscolaires, aide à la parentalité, soutien psychologique des enfants en difficultés et des personnes âgées, lutte contre l'illettrisme.

Objectif : 4000 emplois en ESS (soit une augmentation de 20 % des services d'aide à la personne, ce qui est raisonnable compte tenu du vieillissement de la population et des besoins non satisfaits comme la lutte contre l'illettrisme).

i) maintenance : réparation des appareils ménagers et des véhicules automobiles pour une utilisation durable ; ressourcerie

Objectif : 500 emplois

EN RÉSUMÉ

On arrive à un total de 21 000 à 22 500 emplois à mettre en relation avec les 20 000 emplois perdus au cours de l'année 2009, dans une économie trop liée à une politique de grands travaux.

Il faudrait y ajouter au moins 2 à 3000 emplois à créer dans la fonction publique hospitalière et d'état, compte tenu de l'augmentation de la population et du nécessaire rattrapage.

Ces emplois ont divers statuts : emplois publics (état, services hospitaliers ou collectivités locales), emplois privés en entreprise ou en libéral, emplois associatifs. Ces activités sont des alternatives partielles aux grands travaux (sauf construction du tram-train) dont on a vu, avec la crise, les limites et la dépendance vis-à-vis des financements de l'Etat ou de l'Europe.

On peut envisager de financer une partie de ces emplois par l'argent récupéré en supprimant les avantages fiscaux non justifiés qui enrichissent les riches (environ 75 millions d'euros de déductions fiscales en 2005 pour 12 000 contribuables), ou en s'attaquant à l'argent de la corruption, bien présente à la Réunion.

REDUIRE LES INEGALITES, ENGAGER LES GENERATIONS FUTURES

LES INEGALITES EN QUELQUES CHIFFRES

Chômage élevé :

Taux de chômage le plus élevé de France : près de 30 % - soit 103 000 chômeurs au 1er janvier 2010. 20 000 de plus en 2009.

Nombre de RMIstes : 70 000.

52 % des Réunionnais vivent en dessous du seuil de pauvreté national.

Salaires inférieurs :

Données INSEE 2005 :

Salaire annuel moyen : 15 800 € - inférieur de 2 000 € à celui de la métropole.

Disparités salariales plus importantes qu'en métropole : un cadre gagne 2350 € de plus à la Réunion et un ouvrier qualifié 2100 € de moins.

Grande disparité des revenus en général :

Données INSEE 2007 :

Revenu disponible moyen annuel par habitant : 13 650 € contre 19 573 € en métropole.

Revenu moyen par personne des ménages les plus modestes : 3425 euros (10 720 € en métropole) ;

revenu moyen des personnes les plus riches : 16 535 € (23 436 € en métropole).

Fort taux d'illettrisme :
111 000 illettrés à la Réunion (120 000 il y a 20 ans).
4 000 jeunes quittent le système éducatif obligatoire sans maîtriser la lecture et l'écriture.
21 % des personnes de 16 à 25 ans sont en situation de grande difficulté face à l'écrit (9 % en métropole).
Prise en compte insuffisante du milieu créolophone dès la maternelle.

Eléments de démographie :
Données 2006 :

Taux de mortalité infantile et espérance de vie : 6,6 enfants sur 1000 sont morts avant l'âge d'un an (3,6 en métropole).
Espérance de vie à la naissance : 73,2 ans pour les hommes et 80,9 ans pour les femmes (77,2 et 84,2 en métropole).

FAIRE RECULER L'ILLETTRISME

Avec la départementalisation, la scolarisation s'est généralisée dès 1960. Mais l'échec scolaire actuel (soit 21 % de jeunes de 16-25 ans qui ne maîtrisent pas l'écrit du français à la sortie du système éducatif) s'explique différemment.

Selon les linguistes, l'enfant peut faire son apprentissage dans une autre langue seulement si sa langue maternelle est utilisée dans les activités cognitives, si elle est valorisée et utilisée dans tout son environnement y compris l'environnement scolaire.

A la Réunion, la prévention de l'illettrisme doit passer par :

-Un bilinguisme assumé et harmonieux : reconnaissance du créole réunionnais comme langue partenaire du français dans l'enseignement et mise en place, avec le Rectorat, d'une politique linguistique scolaire (créole réunionnais au baccalauréat et au Capes, bilinguisme de l'enseignement dès la maternelle, formation à la langue créole des professeurs, édition des manuels scolaires dédiés au créole et à la culture réunionnaise) ; reconnaissance du créole réunionnais dans l'espace public (signalétique et accueil bilingues dans les administrations) ; ratification par la France de la Charte Européenne des Langues Minoritaires ; soutien à la recherche linguistique sur le créole, à la traduction, l'édition et à la création d'outils pédagogiques, soutien à la création audiovisuelle, artistique et culturelle locales en langue créole.

-Un enseignement du français approprié : la didactique du français doit s'adapter au contexte culturel et sociolinguistique de la Réunion, et permettre les comparaisons et l'explicitation des différences avec le créole.

Compte tenu de l'importance de cette question par rapport à la cohésion sociale dans notre île, compte tenu du handicap que représente l'illettrisme pour l'intégration dans la vie sociale et professionnelle, la Région Réunion doit être partenaire de l'Education Nationale sur ce dossier.

Europe Ecologie souhaite faire de l'illettrisme l'une de ses priorités et renforcer considérablement le dispositif des APLI (Ateliers Permanents de Lutte contre l'Illettrisme) destinés aux jeunes, dispositif aujourd'hui encore nettement insuffisant.

EDUQUER, FORMER

A la Réunion, la fécondité des femmes reste plus élevée que la moyenne nationale. En conséquence, la population scolaire va continuer à croître. Si l'on tient compte du retard significatif par rapport à la métropole, il est nécessaire d'investir davantage dans les équipements scolaires.

Ecoles maternelles et primaires, collèges

La Région, avec Europe Ecologie, développera les aspects qualitatifs suivants : meilleur accueil des tout-petits en maternelle, plus grande prise en compte de la langue, de la culture et de l'environnement des enfants, développement du bilinguisme, formation de qualité pour les enseignants, diminution des effectifs des classes.

En partenariat avec l'Education Nationale, les collectivités, et les associations, la prévention de l'échec scolaire sera prioritaire : détection des difficultés, soutien scolaire, aide à la parentalité.

Lycées et formation professionnelle

La Région devra construire de nouveaux établissements du secondaire, notamment pour diminuer les effectifs des lycées existants, et les équiper en filières professionnelles et technologiques.

La Région s'occupe en partie de la formation professionnelle : formation professionnelle par alternance (CFA), formation professionnelle continue et de formation pour les personnes en recherche d'emploi (AFPA).

Europe Ecologie souhaite mettre en avant les formations aux nouveaux métiers du développement durable (bâtiments, maîtrise de l'énergie, environnement) et de l'économie sociale et solidaire (formations sanitaires et sociales, aide aux personnes âgées).

Université

Les deux centres universitaires du nord et du sud accueillent un nombre croissant d'étudiants. Toutefois, 60 % des étudiants de première année échouent, souvent du fait d'une mauvaise orientation. La Région devra enrayer ce taux, en proposant un meilleur suivi, plus précoce, de l'orientation des étudiants.

Comme cela a été mis en évidence par les Etats-Généraux, pour rayonner dans l'Océan Indien, nous préconisons que l'Université de la Réunion développe les Sciences Humaines et crée un pôle d'excellence : sociologie, anthropologie, archéologie, histoire, langues et civilisation de la région et des pays d'origine de la population réunionnaise, avec un dispositif de type Erasmus pour les étudiants des pays de la zone.

Un CHU pour la Réunion et l'Océan Indien

La création d'un Centre Hospitalier Universitaire complet, comme outil de coopération régionale en médecine générale et tropicale et de prévention contre les maladies émergentes (dengue, chikungunya) est nécessaire.

Il permettrait à des étudiants de Mayotte, Maurice, Madagascar, et d'Afrique du sud et de l'est de faire des études de médecine à la Réunion, préparant ainsi les bases humaines d'une bonne coopération régionale en matière de santé.

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Egalité hommes / femmes

Etat des lieux :

En politique, la parité est acquise là où la loi l'impose, mais ailleurs ce n'est pas le cas : 2 femmes maires pour 24 communes, 5 femmes conseillers généraux sur 49.

Dans les organismes professionnels, la place des femmes est réduite : 14 % de femmes à la CCI, 11 % à la CMA et 9 % à la Chambre d'Agriculture.

En 2007, sur les 72 100 demandeurs d'emplois, 52,5 % étaient des femmes, alors que le taux d'emploi est de seulement 37,5 % chez les femmes, et de 52 % chez les hommes.

Chez les ouvriers et les cadres, une femme gagne seulement 75 % du salaire d'un homme.

Solutions envisagées :

Europe Ecologie propose d'appliquer la parité à tous les niveaux de la responsabilité politique et dans les organisations professionnelles.

Des moyens spécifiques seront mis en oeuvre pour l'emploi des femmes et pour l'égalité des salaires hommes / femmes.

Nous nous engageons également à traiter la violence faite aux femmes, qui sévit gravement à la Réunion (15 % des femmes sont concernées), en faisant de la prévention, tant auprès des victimes que des auteurs de violence.

Enfin, nous proposons d'appliquer en France les clauses du pays européen dans lequel les conditions des femmes sont les meilleures.

Santé et Handicap

Les principaux problèmes de santé publique (maladies cardiovasculaires, cancer, alcoolisme...) sont liés à la pollution et à l'environnement, à l'alimentation et au mode de vie, aux comportements, à la mauvaise qualité des relations entre humains. Il ne suffit pas de trouver de l'argent pour combler le trou de la Sécurité Sociale ; nous proposons de passer d'un système purement médical à un système de santé globale. Pour cela, nous proposons deux nouveaux axes :

- vers la santé environnementale et au travail : diminuer l'exposition aux produits chimiques, aux ondes, améliorer les conditions de travail, de communication et prévenir le stress, diminuer la précarité.
- vers une politique de responsabilité individuelle et collective : éducation à la santé : alimentation saine, activité physique ; prévention des addictions et des MST.

La Région doit également renforcer les actions en faveur des personnes handicapées :

- Poursuivre les efforts pour arriver à l'objectif légal de 6 % de travailleurs (ses) handicapé(e)s
- Renforcer l'accessibilité dans tous les domaines : administrations nationales et régionales, transports, plages et lieux de culture et de loisirs...
- Pour la grande dépendance : aider les associations d'aide à domicile, inciter à la professionnalisation des salariés du secteur, créer des

lieux de rencontre...

AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ ET POUR DE VRAIS EMPLOIS

La situation de la Réunion en matière d'emplois comporte des anomalies par rapport à la métropole : moins de fonctionnaires, emplois précaires très répandus, en particulier dans la fonction publique territoriale où les titulaires ne sont que 25 %. Dans les collectivités, le travail à temps partiel représente 44 % des emplois. Le travail au noir est largement répandu dans de nombreux secteurs de l'économie.

Europe Ecologie interviendra de plusieurs manières :

Développer les emplois publics

C'est une responsabilité de l'Etat, mais la Région peut le lui rappeler compte tenu des retards constatés. Il est urgent de créer des postes (voir délais d'attente dans les services publics) pour faire face à une demande croissante, allant de pair avec la croissance de la population.

Titulariser les employés des collectivités

Dans les communes de la Réunion, les emplois précaires sont censés résorber le chômage. On compte 30 % d'emplois de ce type, contre 2 % en Rhône-Alpes ou sur la Côte d'Azur. Les emplois précaires entretiennent la pratique détestable du clientélisme électoral. La Région devra participer à l'élaboration d'un plan de titularisation de tous les professionnels des collectivités.

Faire reculer le travail au noir

Il ne s'agit pas de culpabiliser les salariés qui y ont recours : ils en sont les premières victimes, par la perte des droits au chômage et à la retraite. Il s'agit de faire progressivement entrer toutes les activités économiques dans le droit commun.

Développer les emplois dans la reconversion écologique de l'économie

La politique des grands travaux a ses limites ; il est bien plus intéressant de multiplier des activités à taille humaine, qui répondent aux besoins de la population dans les domaines d'avenir du développement durable : construction, énergies nouvelles, transport, déchets.

Une partie importante de ces emplois est dans le secteur marchand.

Encourager l'économie sociale et solidaire

Il existe, à côté du secteur public et du secteur privé, un troisième secteur : celui de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), qui comprend les mutuelles, les coopératives et les associations. Sa finalité, non-lucrative, est l'intérêt général et l'utilité sociale. L'ESS, qui représente 10% des emplois, s'occupe de soutien scolaire, d'accueil des personnes âgées, d'aide aux handicapés, de prévention santé, d'aide à domicile, d'éducation populaire.

La Région, avec Europe Ecologie, soutiendra l'ESS, augmentera sa visibilité, et aidera à la professionnalisation des salariés par des programmes de formation. Certaines régions ont créé leur Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire. A la Réunion, la

“Chambre de l’Economie Sociale” n'a pas le même rôle. Il est important de redéfinir et développer le rôle de cette instance.

ASSAINIR LA VIE POLITIQUE ET PUBLIQUE

ETHIQUE POLITIQUE ET RENOUVEAU

La situation insulaire, espace confiné où tout le monde se connaît dans les milieux économique, administratif et politique favorise les phénomènes de copinage et de corruption.

Les élus écologistes doivent avoir un comportement exemplaire :

- Refus du népotisme, des copinages et du clientélisme, dans les embauches et dans les appels d’offres
 - Parité hommes - femmes à tous les niveaux de responsabilité
- Respect strict de la règle du non-cumul des mandats : une personne = un mandat unique.

Il y a confusion des genres lorsqu'un élu intervient au niveau régional et au niveau national ; c'est aussi un frein à la décentralisation. Suivons l'exemple des pays qui ont interdit ce cumul des mandats.

La garantie que les responsables politiques de l'île prendront les meilleures décisions réside dans leur âge : pour que ceux qui engagent l'avenir soient encore là pour en vivre les conséquences dans 30 ou 40 ans. Il faut envoyer aux commandes de la Région des femmes et des hommes jeunes, dynamiques, conscients de l'urgence écologique, avec un sens aigu de l'intérêt général.

CHANGEMENT INSTITUTIONNEL

A la Réunion comme en métropole, le niveau départemental n'est plus pertinent. Les cinq niveaux d'exercice des responsabilités sont l'Europe, la nation, la région, l'intercommunalité et la commune. Regrouper les deux instances, départementale et régionale permettrait de mieux répondre aux besoins des populations, et d'inciter les élus, qui préparent notre avenir, à être davantage responsables de leurs décisions.

Pour Europe Ecologie, la décentralisation doit appliquer 3 principes :

- la PROXIMITÉ : débat politique et décisions au plus près possible des citoyens, au sein de la plus petite entité capable de résoudre un problème. Exemple : cantine scolaire : niveau communal ; gestion des déchets et de l'eau : niveau intercommunal ; autonomie énergétique : niveau régional. Cela n'empêche pas certaines politiques d'articuler plusieurs niveaux de responsabilité.
- la SOLIDARITÉ : entre régions riches et pauvres, par transfert d'impôts à l'intérieur du système fédéral.
- l'IDENTITÉ : institutions à taille humaine, correspondant à un territoire précis avec sa culture, son histoire, et un vécu commun pour ses habitants.

Pour une plus grande cohérence des politiques publiques et pour éviter le gaspillage des moyens, Europe-Ecologie propose la mise en

place d'une assemblée unique élue au suffrage universel direct et à la proportionnelle intégrale.
Avant la mise en place de l'assemblée unique, la concertation entre la Région et le département doit être systématique sur tous les grands dossiers, et dès maintenant les domaines de l'agriculture et de l'environnement doivent être transférés à la Région.

LA RÉGION CHEF DE FILE DE LA DIPLOMATIE RÉGIONALE ET SCHENGEN OCÉAN INDIEN

Aujourd'hui, faire venir un ami ou un parent mauricien, malgache ou comorien est difficile et de plus en plus taxé (45 euros de timbre OMI et l'obligation de contracter une assurance onéreuse).

Europe Ecologie considère que Schengen ne doit pas être synonyme d'enfermement et d'isolement dans l'Océan Indien. La région Réunion doit privilégier les relations avec ses voisins immédiats : Maurice, Madagascar, Comores, mais aussi avec les pays d'Afrique de l'Est et du Sud.

Avec la crise pétrolière annoncée et l'augmentation du coût des transports, notre monde vivra bientôt un mouvement progressif de relocalisation. Il nous faut tisser un réseau solidaire, sur la base d'échanges réciproques et de co-développement au sein de l'Océan Indien.

Nous préconisons un "espace Schengen Océan Indien" pour établir avec les pays de la zone des liens solidaires d'échanges culturels, commerciaux et universitaires. Nous prévoyons un allègement des procédures pour faciliter la circulation des personnes :

- Suppression de l'attestation d'hébergement
- Suppression de l'obligation de visa pour les séjours de moins d'un mois
- Accords pour l'accueil de jeunes souhaitant poursuivre leurs études à la Réunion.

La région Réunion doit, en liaison avec le gouvernement français, devenir le chef de file de la diplomatie régionale.

MAÎTRISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La Région doit encourager la production locale, en favorisant tout ce qui peut être produit à la Réunion.

Pour les biens qui ne peuvent être produits à la Réunion, la Région doit privilégier progressivement les échanges commerciaux avec l'Océan Indien plutôt qu'avec l'Europe, permettant une économie de transport.

La région Réunion doit exiger le respect de règles précises dans les échanges commerciaux :

- règles politiques : refuser les produits issus d'une situation coloniale ou d'une dictature ; commerce respectant l'équité entre les pays.
- règles sociales : n'importer que des marchandises fabriquées avec des normes sur les conditions de fabrication : refus du travail des enfants, conditions de travail acceptables, respect du droit syndical.
- règles sanitaires : vérifier les résidus de pesticides, la qualité des plastiques (jouets, produits à contact alimentaire, etc...)
- règles écologiques : agriculture propre des fruits et légumes, gestion écologique du bois.

CONTRE-POUVOIRS ET CONTRE-EXPERTISES

Les instances de pouvoir sont toujours dans des logiques d'auto-justification, quelle que soit la tendance politique. Les contre-pouvoirs sont donc absolument nécessaires, dans les communes comme à la Région, car ils permettent un contrôle des instances politiques.

La vie associative et syndicale doit être encouragée. Les syndicats de salariés, les associations d'insertion, de droit au logement, de défense des droits humains, les associations culturelles ou de quartier sont indispensables à l'expression démocratique.

La chambre régionale des comptes, qui assure le contrôle financier des collectivités, ne doit pas être supprimée mais au contraire renforcée. Elle est un instrument indispensable pour contrôler la légalité et lutter contre la corruption.

Enfin, la Région doit garantir l'indépendance des laboratoires qui contrôlent la qualité des produits, l'absence de résidus chimiques dans les aliments, la qualité de l'eau, de l'air, etc...

UN GRAND PROJET CULTUREL POUR LA REUNION :

MCUR : UN PROJET CONTROVERSE

La controverse actuelle sur la MCUR est trop importante pour qu'Europe Ecologie la passe sous silence. La Réunion a besoin d'un **équipement culturel phare** qui valorise son **métissage**, son « **vivre-ensemble** » et affiche fièrement son **histoire plurielle**, face au risque de guerre des civilisations ou de replis identitaires ou religieux partout dans le monde. Ce sont les objectifs affichés de la MCUR.

- ce projet ne doit pas se faire **au détriment de tout ce qui existe** déjà : musées Stella Matutina, de Villèle, Léon Dierx, Lazaret de la Grande Chaloupe, Maison du Volcan, lieux de marronnage etc. ... ce qui risque d'être le cas avec un projet à 100 millions d'euros.
- le lieu prévu est un **site naturel remarquable**, la **Savane**, qui va être saccagé avec le risque que d'autres constructions viennent s'ajouter comme les hôtels, les résidences ou un supermarché.
- l'orientation du projet ne fait pas l'unanimité des historiens. Elle risque de donner une **vision trop partisane** de l'histoire réunionnaise, ce qui est contradictoire avec l'idée de promouvoir l'unité Réunionnaise.
- la nomination de sa directrice est au minimum une grosse **maladresse**, même si celle-ci a les compétences requises.

- le projet architectural ne correspond à **rien de la culture créole**, contrairement, par exemple, au musée Jean-Marie Djibaou, en Nouvelle Calédonie respectueux de la culture canaque.

NOS CONTRE-PROPOSITIONS:

Europe Ecologie souhaite la mise en œuvre d'un Projet Culturel Réunionnais Multipolaire.

La création d'un **nouveau lieu central plus modeste que celui qui est prévu, en complément de ceux qui existent déjà**, doit permettre de **dynamiser l'ensemble**. Il s'agit de créer un système en étoile où chaque site s'inscrit en complément des autres, dans une logique culturelle et économique globale. Ce grand projet doit irriguer les sites existants de l'île pour les pérenniser.

La Savane de Saint Paul est l'un des **sites les plus magnifiques** de l'île. Il ne manque pas d'endroit à proximité immédiate de la Savane qui pourrait accueillir le cœur de ce Projet Culturel Réunionnais Multipolaire.

Il est indispensable que les **historiens travaillent librement**, sans la pression du domaine politique. Le projet culturel doit être débattu publiquement, il ne peut être une cause de division puisqu'il est censé, au contraire, promouvoir l'unité réunionnaise.

Le bâtiment central doit être un symbole de **l'habitat créole**. Ce cœur de projet a vocation à être une de nos images à l'extérieur. Visible du monde entier, il doit symboliser l'ouverture, mais aussi la Réunion, la Créolité.

Le Projet Culturel Réunionnais Multipolaire doit se faire en **interactivité avec l'Océan Indien**. Notre histoire est riche, notre culture est celle de l'ouverture, de l'accueil. Un tel projet doit se concevoir avec des relais partout dans l'Océan Indien.

La construction de notre Projet Culturel Réunionnais Multipolaire doit se faire dans l'harmonie. **La nouvelle direction devra faire consensus** et être choisie de manière impartiale pour se faire accepter par tous les Réunionnais.

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES DES DONNEES

- INSEE, Tableaux Economiques de la Réunion, Edition 2008-2009
- Etats-Généraux de l'Océan Indien, 2009